

Groupe vaudois
de philosophie
p. a. J. Alioui
Place de la Gare 2
1008 Prilly

+41 (0) 79 639 82 64
www.philo-vaud.ch
info@philo-vaud.ch

Du « Groupe vaudois de philosophie » à la « Société vaudoise de philosophie »

Argumentaire en faveur d'un changement de nom de l'association

Il convient d'abord de rappeler la genèse de notre nom, car elle éclaire la démarche que le comité soumet aujourd'hui à l'assemblée générale. Historiquement, le Groupe vaudois de philosophie porte ce nom parce qu'il s'est constitué comme une émanation cantonale d'une société romande qui n'existe plus aujourd'hui. Cette société trouve son origine dans le Groupe des philosophes de la Suisse romande, fondé en 1906 à l'initiative du philosophe genevois Jean-Jacques Gourd, autour de réunions annuelles tenues dans la ville de Rolle, à mi-distance des capitales cantonales. En 1923, principalement sous l'impulsion d'Arnold Reymond, ce premier groupe se transforme en Société romande de philosophie, structure faîtière articulant trois sections cantonales, à savoir Genève, Lausanne et Neuchâtel, à une entité centrale demeurée à Rolle. Cette Société romande a progressivement décliné jusqu'à disparaître, dans les faits, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, au moment où fut créée en 1941 la Société suisse de philosophie, dotée de son propre organe de publication. Le Groupe vaudois de philosophie est donc, aujourd'hui, le vestige de l'ancienne section cantonale lausannoise d'une société faîtière romande qui n'a plus d'existence.

De cette situation historique découlent cinq motifs qui, réunis, conduisent le comité à proposer le changement de nom.

Le premier motif tient à une inexactitude présente dans nos statuts. Ceux-ci mentionnent toujours l'appartenance de notre association à cette société faîtière disparue, puisqu'il y est écrit que le Groupe vaudois de philosophie fait partie de la Société romande de philosophie, elle-même affiliée à la Société suisse de philosophie et à l'Académie suisse des sciences humaines (article premier, alinéa premier). Or cette affirmation est factuellement fautive, dans la mesure où ladite Société romande n'a aucune existence formelle. Cette inexactitude n'est pas seulement gênante sur le plan administratif : elle pourrait aussi nous porter préjudice, en particulier lorsque nous solliciterons les fonds privés que nous

envisageons de démarcher, car elle donne de notre association une image juridiquement incohérente.

Le deuxième motif tient à l'absence d'intérêt, constatée auprès de nos interlocuteurs, à faire revivre une société romande. Au printemps 2025, la présidence de notre association s'est entretenue avec les présidences des Groupes genevois et neuchâtelois. Ces dernières, dont l'inscription académique est nettement plus prononcée et plus claire que la nôtre, ne perçoivent pas cette situation comme problématique et ne voient aucun intérêt pratique à reconstituer une Société romande. Sollicitée au même moment, la présidence de la Société suisse de philosophie ne voit pas davantage d'intérêt à créer une telle société romande. Elle suggère au contraire, si nous souhaitons régulariser notre situation, de renommer notre association en société cantonale, ce qui correspond du reste au modèle général adopté dans le reste de la Suisse. Autrement dit, l'affirmation de notre identité cantonale est celle que nos partenaires eux-mêmes recommandent.

Le troisième motif tient à une volonté de marquer symboliquement le renouvellement des dynamiques collaboratives, actuelles et futures, que cherche à mettre en œuvre le comité avec les autres acteurs philosophiques de la région, en particulier la Section de philosophie de l'Université de Lausanne. Le comité actuel s'emploie désormais à construire des rapports de collaboration fructueux avec son corps professoral. Le changement de nom de l'association ouvre ainsi une nouvelle étape de l'histoire de l'association à la faveur de telles collaborations.

Le quatrième motif tient à notre positionnement dans le paysage du financement. Force est de constater que, sous notre dénomination actuelle de Groupe vaudois, nous peinons à réunir des fonds : nous n'apparaissions ni comme assez tournés vers la médiation culturelle pour bénéficier des soutiens destinés au grand public, ni comme suffisamment académiques pour nous inscrire pleinement dans les instruments de soutien aux projets scientifiques. Nous demeurons ainsi dans un entre-deux qui nous dessert. Après plusieurs recherches de fonds demeurées infructueuses, il paraît judicieux de changer de tactique et d'explorer une autre voie : en agissant sur notre communication, nous pourrions incarner de manière plus affirmée une perspective en lien avec la recherche au bénéfice et au sein de la société civile.

Le cinquième motif tient à la nécessité d'inscrire statutairement l'action bénévole des membres du comité (éléments de désintéressement) afin de

remplir toutes les conditions pour obtenir une exonération fiscale de la part de l'Administration cantonale des impôts. Cette exonération fiscale obtenue, nous pourrions ainsi pleinement faire valoir, auprès des institutions publiques auxquelles nous solliciterons un soutien, l'utilité publique de l'association, à savoir qu'elle exerce son activité « dans un but d'intérêt général qui mérite d'être encouragée d'après la conception d'une partie importante de la population » (source : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/impots/impots-pour-les-societes/exoneration-fiscale>).

Pour ces cinq raisons, à savoir l'inexactitude de nos statuts, l'absence d'intérêt à reconstituer une société romande, le désir de symboliser un renouvellement, l'affirmation de nos prétentions à une recherche orientée vers la Cité, et la reconnaissance par les autorités fiscales de l'utilité publique sans intéressement de l'association, le comité du Groupe vaudois de philosophie est favorable au changement de nom de l'association. Il souhaite renommer le « Groupe vaudois de philosophie » en « Société vaudoise de philosophie ». Le comité espère ainsi accomplir bien plus qu'une simple régularisation administrative : il entend éclairer plus exactement ses ambitions, celles d'être un moteur décisif et central de la vie philosophique au sein de la société civile vaudoise.

Le comité du Groupe vaudois de philosophie

Jamil Alioui, président de l'association

David André

Pierre Beckmann

Nicolas Bouteloup

Noémie Christen

Catherine Dromelet, trésorière de l'association

Tiziano Ferrando

Yann Grin, secrétaire de l'association

Michaël Hinterberger

Lucas Perdrisat, vice-président de l'association

Alexia Valzino